

Programme de travail 2011-2013 entre le Conseil de l'Europe et le Mémorial de la Shoah¹

Dans le cadre du développement de la coopération existante entre le Mémorial de la Shoah et le Conseil de l'Europe sur les thèmes de la transmission de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité, des orientations en vue d'une transversalisation de ces activités au sein de plusieurs domaines de compétence du Conseil de l'Europe sont ici présentées.

Le Mémorial de la Shoah intervient comme consultant pour la mise en œuvre de certaines activités, mettant ses ressources et son expertise à la disposition du Conseil de l'Europe.

Le plan d'action, correspondant à différents domaines d'activités de la Direction Générale IV du Conseil de l'Europe, s'appuie sur trois axes principaux :

A. FORMATIONS ET PROGRAMMES DE SENSIBILISATION

Ils seront menés selon 3 principes distincts et adaptés à des publics, aux besoins et activités divers :

a. Un séminaire annuel au Mémorial de la Shoah à Paris pour formateurs d'enseignants et enseignants des Etats signataires de la Convention culturelle européenne, dans un objectif d'acquisition des savoirs scientifiques, de mise en œuvre des pratiques pédagogiques et d'échange des expériences européennes.

Ces formations se dérouleront en français ou en anglais, le cas échéant dans d'autres langues, selon les modalités décrites ci-après.

Les formations comporteront des **séances plénières** avec pour thématiques, par exemple : *les Juifs d'Europe avant la Seconde Guerre mondiale ; la Shoah, entre histoire et mémoire ; de l'antijudaïsme à l'antisémitisme ; l'idéologie nazie ; les étapes de la destruction des Juifs d'Europe ; les victimes du nazisme : tentative de typologie des politiques de répression nazies ; les persécutions contre les Roms pendant la Seconde Guerre mondiale ; génocides et crimes contre l'Humanité ; analyses juridiques, histoire des génocides du XXème siècle ; approches comparées des génocides ; le négationnisme.*

Dans les groupes de travail, où l'aspect pédagogique sera privilégié, on abordera, entre autres : *enseigner sur les lieux de mémoire « Le camp d'Auschwitz : histoire et représentations » ; les photos, documents d'archives et de témoignage comme outils pédagogiques ; la Shoah à travers le cinéma (complété le cas échéant par une séance au cours d'une des soirées de l'atelier) ; Littérature et Shoah ; la philosophie à l'épreuve de la Shoah : propositions et mise en activité autour du thème de la violence extrême et de ses interprétations ; le crime nazi à l'Est : histoire et traces. L'exemple de Babi Yar ; les photos, les œuvres d'art, documents d'archives et de témoignage comme outils pédagogiques ; selon les cas, Enseigner la Shoah aux jeunes enfants ; le témoignage du rescapé en classe ; enjeux de l'enseignement de la Shoah ; l'enseignement de la Shoah dans les classes multiculturelles ; l'enseignement de la Shoah pour des élèves attirés par les discours de violence néo-nazie ; le patrimoine matériel et immatériel juif de Paris, avant, pendant et après la Shoah.*

¹ Suite à la réunion de travail tenue à Paris le 29 octobre 2010.

Les formations comprendront également : par exemple, *une visite du Mémorial de la Shoah, et une présentation de ses ressources ; une visite de l'exposition temporaire du Mémorial de la Shoah, une visite du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme, une visite du centre d'Histoire et de Documentation de Drancy, une visite du Centre de documentation FNASAT Gens du Voyage, et le témoignage d'un survivant.*

Une session des ateliers sera à chaque fois consacrée aux persécutions contre les Roms. Les publications relatives à ces thématiques, en particulier celles du Mémorial de la Shoah et du Conseil de l'Europe, seront présentées aux participants.

b. 2 séminaires annuels (dans la mesure où les budgets seront disponibles) dans différents Etats membres, en priorité d'Europe centrale et orientale, des Balkans, la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Arménie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, la Turquie, pour des représentants de l'éducation formelle et informelle, en ciblant associations et corps de métiers pour lesquels le thème revêt une importance sur le plan historique comme éthique, en particulier :

- les représentants et membres d'organisations de jeunesse,
- les formateurs d'écoles de journalisme et professionnels des médias,
- les guides touristiques et médiateurs culturels, etc.

En coopération, le cas échéant, avec les responsables des bureaux du Conseil de l'Europe dans les pays concernés.

Les séminaires pourront se dérouler en deux temps : une partie dans le pays concerné, une autre dans les locaux du Mémorial de la Shoah.

B. EVENEMENTS SCIENTIFIQUES ET CULTURELS

- Participation à la mise en œuvre d'un colloque annuel sur une thématique d'actualité de la transmission de la mémoire de la Shoah, avec des participants de haut niveau des pays signataires de la Convention culturelle européenne ;

- Présentation de grandes expositions au Conseil de l'Europe à l'occasion du 27 janvier. Le Mémorial de la Shoah propose chaque année deux à trois nouvelles grandes expositions. Certaines de celles-ci pourront faire l'objet d'une présentation dans les locaux du Conseil de l'Europe.

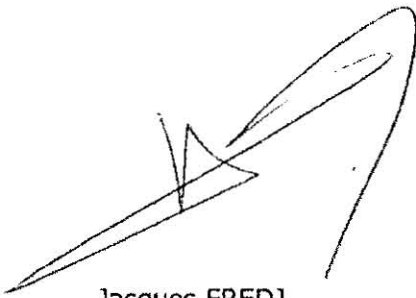
- Série de conférences annuelles (projections-débat, etc.) ou de vidéoconférences organisées en partenariat avec les bureaux d'information du Conseil de l'Europe.

C. MATERIEL PEDAGOGIQUE ET PUBLICATIONS

- Participation à l'élaboration de matériel pédagogique sur la Shoah, à destination des enseignants. Cette mallette, à visée européenne, contiendra des supports papier et multimédia et devrait contenir des parties adaptées aux pays récipiendaires.

- Participation à la création d'un kit d'information sur la Shoah à destination du monde associatif, modulable en fonction des différents publics (organisations de jeunesse, ONG antiracistes, etc.)

- Etablissement de liens réciproques sur les portails internet www.mémorialdelashoah.org et www.grenierdesarah.org du Mémorial de la Shoah et ceux du Conseil de l'Europe www.coe.int/holocaust et www.romagenocide.org donnant accès aux divers produits pédagogiques.
- Diffusion et adaptation en plusieurs langues du guide d'Auschwitz du Mémorial de la Shoah pour enseignants ainsi que du « European Pack on visiting Auschwitz-Birkenau Memorial and Museum : guidelines for teachers and educators » du Conseil de l'Europe.
- Organisation de réunions de chercheurs et pédagogues sur des thèmes novateurs en matière d'enseignement de la Shoah, de prévention des crimes contre l'humanité et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.



Jacques FREDJ
 Directeur
 Mémorial de la Shoah



Gabriella BATTAINI-DRAGONI Directrice
 Générale, Direction Générale de l'Education,
 de la Culture et du Patrimoine, de la
 Jeunesse et du Sport
 Conseil de l'Europe